Recyclage MED 2

Contact pour la formation : Julien COMETTO (Coordinateur en formation continue) – 06 20 69 68 06

Objectif de la formation :

Pour l'exercice de fonctions à bord des navires de commerce ou de plaisance armés avec un rôle d'équipage, le titulaire d'un certificat MED 2 doit, **tous les cinq ans**, pour prouver le maintien de sa compétence professionnelle, avoir suivi, dans les douze mois précédant sa demande de revalidation, une formation de **recyclage**.

Conditions d'admission pour entrer en formation :

Tout candidat doit être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité, être titulaire du certificat à recycler.

Programme:

- 1. UV-PSEM, premiers secours en équipe mer, sanctionnée par l'obtention de l'attestation de formation à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe mer » comprenant les modules suivants des unités d'enseignement PSE 1 et PSE 2, adaptés aux conditions particulières d'exercice des premiers secours en milieu maritime. Nombre d'heures : 6 heures.
- 2. UV-HPR, hygiène et prévention des risques, comportant les trois mêmes modules que la formation de niveau I. Nombre d'heures : 2 heures.
- 3. UV-SE, soins élémentaires, travaux pratiques comprenant trois modules :

SE 1 - SE 2 - SE 3

Nombre d'heures : 6 heures.

- 4. UV-AMMCT 2, aide médicale en mer consultation télémédicale de niveau 2, comportant deux modules, l'un théorique, l'autre pratique, et tenant compte du type de navigation pratiqué :
- Module 1. Organisation des soins à bord des navires Aide médicale en mer
- Module 2. Travaux pratiques sur la prise en charge d'un blessé, d'un malade

Nombre d'heures : 6 heures.

Nombre d'heures totales : 16 heures.

Délivrance de l'attestation de stage

Tout candidat à un recyclage de certificat se verra délivrer une attestation.